

**LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS
DES PERSONNES HANDICAPÉES EN
VUE DE LEUR INTÉGRATION SCOLAIRE,
PROFESSIONNELLE ET SOCIALE**

BILAN DES PLANS D' ACTIONS 2006-2008



Adopté par le Conseil de ville le 8 juin 2009

BILAN DES PLANS D' ACTIONS FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

LOI N° 56

Préambule

Orientation

Secteur d'activités et mesures priorisées :

- **L'accessibilité des lieux et édifices publics**
- **L'habitation et la sécurité en milieu résidentiel**
- **Le transport**
- **La signalisation et le stationnement**
- **L'emploi**
- **Les loisirs, la culture et le tourisme**
- **Le soutien aux organismes communautaires et aux familles**
- **Les communications**
- **L'administration municipale**

Comité directeur 2006-2008

PRÉAMBULE

La Ville de Saint-Eustache est proactive dans le secteur du soutien à l'égard des personnes handicapées.

Ayant sur son territoire des services de réadaptation ainsi que plusieurs organismes qui représentent les personnes handicapées, les demandes d'accès à différents services ont permis d'apporter les modifications requises pour mieux répondre aux personnes handicapées.

Que l'on parle d'accessibilité aux équipements, d'offres de service en loisir, d'équipements spécialisés, la ville a pu bénéficier de l'expertise de ses partenaires pour faire les acquisitions ou apporter les modifications requises pour faciliter l'accès à ses installations et à ses activités.

Cette concertation permet de mieux répondre aux besoins d'une clientèle qui se retrouve isolée, que ce soit, un adulte qui, suite à une maladie, un accident, doit apprendre à vivre avec ce nouvel handicap, ou un parent, qui vient d'avoir un diagnostic concernant son enfant et qui devra être supporté dans cette nouvelle vie.

ORIENTATION

Donner un sens à nos actions

C'est dans cet esprit que se sont inscrits les plans d'action de la ville de Saint-Eustache en 2006, 2007 et 2008. Certaines actions ont été inscrites dans un esprit de continuité. Maintenir les acquis, être vigilants quant à de nouvelles mesures, sont autant de gestes qui doivent orienter les services municipaux vers une meilleure qualité de vie de ses résidents vivant avec un handicap.

La municipalité est de plus en plus sollicitée pour offrir des services, prêt de locaux et soutien financier, à des regroupements de citoyens. Ces regroupements se créent pour répondre à une demande de citoyens qui veulent obtenir des services localement ou le plus près possible de leur lieu de résidence.

Nous assistons à la décentralisation des activités par des groupes qui ont un siège social en dehors du territoire et qui ont une mission régionale, c'est-à-dire Laurentides.

Le bilan qui suit fait état des actions engagées précédemment, en cours ou en continu par la Ville de Saint-Eustache auprès des personnes handicapées. Il indique les mesures ciblées dans chacune des années des plans d'action précédents, soit en 2006, 2007 et 2008 et les résultats obtenus. Dans certains axes, les résultats orientent la ligne à suivre pour les plans d'action futurs. Nous vous invitons à contacter le Service de l'animation communautaire pour toutes informations supplémentaires.

SECTEUR D'ACTIVITÉS ET MESURES PRIORISÉES

1. L'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET ÉDIFICES PUBLICS

La municipalité, soucieuse d'offrir un milieu de vie de qualité à ses citoyens, a mis sur pied divers moyens pour apporter certains correctifs afin de faciliter l'accès aux bâtiments municipaux aux personnes à mobilité réduite.

- Aménagement de rampes d'accès à tous les édifices municipaux;
- Installation d'ouvre portes automatiques aux endroits stratégiques tels que la Mairie, la Maison du citoyen, le Pavillon Chénier, le Complexe Multi-Sport ;;
- Normes d'aménagement des parcs et espaces verts, correctifs apportés aux entrées clôturées afin de faciliter l'accès aux fauteuils roulants et aux poussettes pour enfants;
- Des espaces de stationnement réservés pour personnes handicapées sont aménagés à tous les bâtiments municipaux et une surveillance policière est effectuée afin de voir au respect de cette norme;
- L'aréna, la bibliothèque, la salle de spectacles et la piscine municipale sont accessibles;
- La Maison du citoyen : poignées de portes adaptées et signalisation intérieure identifiant les locaux accessibles;
- Le devis d'aménagement des rues prévoit depuis près de vingt ans de faire les trottoirs avec la pente requise et le lissage (pour personnes aveugles);
- Le comité de circulation voit au suivi des recommandations, déposées par Le Bouclier et les citoyens qui en font la demande, pour améliorer l'accès aux bâtiments et la circulation;
- Mise sur pied d'un comité vérifiant les plans de nouvelles constructions afin de faciliter l'accessibilité des nouveaux bâtiments ou lors de rénovation.

Mesures priorisées en 2006

- *Faire le suivi auprès du Service des travaux publics et du Service du génie pour s'assurer que les correctifs sont apportés aux trottoirs lors de réfections du pavé dans les plus vieux secteurs de la municipalité;*
- *Maintenir le lien de concertation avec Le Bouclier afin d'apporter les améliorations requises aux bâtiments municipaux;*

- *S'assurer de l'application du règlement concernant l'aménagement de cases de stationnement pour les personnes handicapées dans les édifices publics.*
 - **Ces trois mesures sont réalisées dans une optique de continuité et sont toujours dans les priorités de la municipalité.**

Mesures priorisées en 2007

- *Changement dans les pratiques, chaque nouvel aménagement ou construction est étudié sous l'angle de l'accessibilité. Ces règles ont été intégrées au devis de construction des nouveaux bâtiments et aux aménagements des espaces verts.*
 - **En 2007, nous avons mis sur pied un comité d'usagers afin de faire l'évaluation des plans et devis des nouvelles constructions. Le comité s'est rencontré à deux reprises, soit pour le Complexe multi-sport en 2007 et pour le nouveau Complexe aquatique en 2008. Le comité devra se rencontrer de nouveau en 2009 pour les plans d'agrandissement du Centre communautaire Rivière-Nord.**
- *Rédaction d'un guide du citoyen ayant un handicap dans le but de faire connaître aux personnes handicapées les divers lieux et services accessibles au sein de la municipalité.*
 - **Nous avons lancé notre guide à l'automne 2007 et en début d'année 2008 il y a eu un envoi personnalisé à une liste de participants au Centre de Réadaptation Le Bouclier (130 foyers) ainsi qu'aux participants des camps de jour enfants et adolescents handicapés, permettant de rejoindre une clientèle alors difficile à contacter c'est à dire les personnes vivant un handicap physique.**
- *Modification de la carte routière de la municipalité pour y indiquer certaines facilités qui s'adressent aux personnes handicapées.*
 - **Tous les bâtiments municipaux ayant des accès ou des facilités pour une personne ayant un handicap ont été recensés et un logo a été ajouté sur la nouvelle version de la carte routière en 2008 indiquant les bâtiments accessibles.**

Mesures priorisées en 2008

- *Mise à jour du guide du citoyen ayant un handicap dans le but de faire connaître aux personnes handicapées les divers lieux et services accessibles au sein de la municipalité rédigé en 2007.*
 - **La mise à jour des corrections a débuté toutefois, compte tenu des changements et des ajouts de bâtiment nous avons retardé l'impression pour la fin de l'année 2009 et la distribution en 2010.**

2. L'HABITATION ET LA SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL

- Collaboration avec l'Office municipal d'habitation pour offrir des logements adaptés aux familles et personnes âgées dans une nouvelle construction;
- La majorité des accès aux bâtiments de l'OMH sont adaptés;
- Participation au Comité urgence logement, références et conseils aux personnes en recherche de logement. Reconnaissance de l'organisme APPEL, organisme sans but lucratif voué à l'information, à l'éducation des locataires et des propriétaires, au soutien et à l'accompagnement des organismes communautaires dont les usagers sont touchés par la problématique du logement. APPEL se consacre à la promotion et au développement du logement social dans la région qui comprend les MRC des Deux-Montagnes et sud de Mirabel.
- Lors des visites de routine du Service de sécurité incendie, des vérifications sont effectuées afin de pouvoir identifier les personnes handicapées qui seraient plus vulnérable lors d'un sinistre;
- Collaboration avec La Chacunière pour mettre en place une habitation pour personne ayant une déficience intellectuelle.

Mesures priorisées pour 2006

- *Faire le relevé des logements adaptés pour les familles et les personnes âgées de l'Office municipal d'habitation et du Domaine Chénier et de tout autre logement disponible;*
 - **Le recensement a été réalisé en 2006 avec l'aide du personnel de l'Office municipal d'habitation et du domaine Chénier.**
- *Une formation sur les mesures à prendre lors de sinistres, nécessitant l'évacuation de personnes handicapées ayant divers types de handicap sera offerte aux intervenants de la Protection civile municipale ainsi qu'au personnel du Service de la sécurité publique;*
- *Mise sur pied et mise à jour d'un registre des logements adaptés et des immeubles abritant des personnes handicapées.*
 - **Ces deux mesures s'inscrivent dans un processus de continuité et sont toujours en développement.**

Mesures priorisées pour 2007

- *Lancement par le Service de la Sécurité publique Division incendie du recensement des personnes vulnérables en cas de sinistre et de chaleur accablante, cette inscription se fait sur une base volontaire. Afin de favoriser une plus grande participation des personnes handicapées, divers moyens seront*

utilisés, soit envois postaux ciblés, utilisation des banques de partenaires du réseau, transport adapté et centre de réadaptation.

- **Nous avons distribué le formulaire à 130 foyers par le biais du Centre de réadaptation le Bouclier, en plus d'incorporer le formulaire dans notre guide du citoyen ayant un handicap.**

Mesures priorisées pour 2008

- *Support au projet d'implantation de logement social parrainé par La Chacunière. La municipalité s'est engagée à fournir un terrain pour ce projet de logement social pour jeunes adultes vivant avec un handicap intellectuel. Les promoteurs de ce projet sont les parents des jeunes adultes admissibles aux logements en question.*
 - **Nous supportons toujours le groupe dans ses démarches pour la vitalité du projet. La Ville est toujours à la recherche avec l'organisme afin de trouver un terrain pour la construction du projet. Plusieurs démarches ont été réalisées jusqu'à ce jour, tentative d'achat, changement de zonage, etc. mais aucune n'a été concluante.**

3. LE TRANSPORT

- La municipalité participe déjà au CIT Laurentides en y déléguant un élu au comité et le transport adapté est offert sur le territoire de la MRC;
- Une entente avec la Table de concertation de la pauvreté de la MRC favorise un plus grand accès au transport en offrant des tarifs réduits aux personnes en situation de pauvreté, ce qui peut être aidant pour des personnes handicapées dans cette situation;
- Support aux demandes du R.U.T.A.D.P. (Regroupement des usagers du transport adapté des Patriotes) afin de rendre accessible le train de banlieue.

Mesures priorisées pour 2006

- *Maintenir la participation de la municipalité au sein du CIT Laurentides afin d'harmoniser les services offerts entre MRC;*
- *Appuyer les demandes du R.U.T.A.D.P afin d'améliorer et d'agrandir le réseau de la desserte du transport adapté ainsi que l'accès au train de banlieue;*
- *Maintenir l'entente avec la Table de concertation sur la pauvreté afin de rendre le transport accessible à tous.*
 - **Ces trois mesures sont réalisées dans une optique de continuité et continuent d'être des priorités pour la municipalité.**

Mesures priorisées pour 2007

- *Mise en service, par la municipalité, d'autobus à plancher bas entre autre sur le circuit principal pour favoriser l'accessibilité aux personnes en fauteuil roulant ou à mobilité réduite. Ce circuit permet aux personnes de se déplacer vers l'hôpital, le centre d'achats et le train de banlieue;*
 - **Il y a eu mise en place, en 2007, sur le circuit principal de la municipalité d'autobus à plancher bas, permettant l'accessibilité au fauteuil roulant.**

Mesures priorisées pour 2008

- *Reconduction de l'entente avec la Table de concertation de la pauvreté de la MRC qui favorise un plus grand accès au transport, en offrant des tarifs réduits aux personnes en situation de pauvreté, ce qui peut être aussi utilisé par des personnes handicapées dans cette situation.*
 - **L'entente est reconduite annuellement et est très appréciée à la fois des organismes que des utilisateurs.**

4. LA SIGNALISATION ET LE STATIONNEMENT

- Suite aux recommandations du centre Le Bouclier des signaux sonores à certains feux stratégiques ont été installés facilitant l'accès dans un cas au centre commercial et dans l'autre à l'aréna, la piscine municipale, la bibliothèque et le terminus d'autobus;
- À la demande de parents d'enfants sourds, des pictogrammes avec une oreille ont été installés près de la demeure de ceux-ci pour sensibiliser les automobilistes au fait qu'un enfant sourd demeure dans le secteur;
- Application de la réglementation relative aux espaces de stationnement réservés;
- Nombre suffisant d'espaces réservés près des services publics; Campagne de sensibilisation au respect des espaces de stationnement réservés, a été effectuée de concertation avec des personnes bénévoles et le Service de police à deux reprises, sur le territoire de la municipalité.

Mesures priorisées pour 2006

- *Maintien des liens établis entre le comité de circulation de la municipalité et le Centre Le Bouclier afin d'étudier les recommandations déposées concernant la signalisation et les stationnements.*
 - **Cette mesure est réalisée dans une optique de continuité, chaque demande est traitée et analysée par le comité de circulation de la Ville de Saint-Eustache.**

5. L'EMPLOI

Loi sur l'accès à l'égalité à l'emploi.

- Offre de support à la personne responsable du dossier en publiant un texte dans le Courrier des hirondelles de mai concernant le recensement des personnes avec incapacités;
- Jumelage de personnes vivant avec un handicap intellectuel avec un travailleur municipal lors de semaines thématiques (sensibilisation).

Mesures prioritaires pour 2006

- *Dans le cadre de la révision des compétences requises pour chaque poste de travail, un comité évaluera chaque poste et fera la liste des emplois qui pourront être accessibles aux personnes handicapées, en vue de développer un programme d'accès à l'égalité (PAE).*
 - **Le programme d'égalité à l'emploi est respecté - toutefois aucune évaluation n'a pu être complétée due aux clauses de la convention collective qui permet le transfert d'un poste à l'autre pour toute personne syndiquée ayant les compétences requises.**

Mesures prioritaires pour 2007 et 2008

- *Développer avec des partenaires communautaires et le Centre de réadaptation Le Florès un plateau de travail en horticulture et entretien ménager pour des personnes handicapées. Ce plateau évoluera vers une coopérative qui aura pour mission d'embaucher des personnes handicapées.*
 - **La ville a été présente dans toutes les étapes pour la création d'une coopérative qui a vu le jour à l'été 2008, mais qui vivra sous le nom de : Le 5^e élément paysagement Etc. depuis sa création officielle en 2009. Un membre du Service de l'animation communautaire fait partie du conseil d'administration. La Ville a aussi embauché cet organisme pour l'entretien du Complexe multi-sport.**

6. LES LOISIRS, LA CULTURE ET LE TOURISME

- Favoriser l'accès aux personnes handicapées aux activités culturelles, de loisir et de plein air en adhérant aux programmes de gratuité pour l'accompagnateur (vignette);
- L'intégration des enfants handicapés au camp de jour en embauchant des accompagnateurs depuis 1997;
- Réalisation depuis l'année 2000, en partenariat avec l'organisme Acco-loisirs, d'un camp de jour 789 adapté pour adolescents ayant une déficience intellectuelle;
- Participation à l'organisation des Jeux olympiques spéciaux pour la région, encadrement d'une équipe de balle molle et de quilles, jeu de pétanque, pour personnes handicapées;
- Aires de jeux et de repos adaptées au parc Clair matin (parc municipal au centre de la ville);
- Sentier pédestre avec rampe pour point de vue;
- Toilettes chimiques adaptées dans divers lieux touristiques;
- Consultation d'un ergothérapeute pour améliorer l'accès au bassin et au vestiaire à la piscine municipale;
- Consultation d'un comité d'usagers, incluant un ergothérapeute, pour faciliter l'accessibilité au nouveau Complexe aquatique;
- Installation d'une chaise lève personne à la piscine municipale pour faciliter l'accès aux personnes en fauteuil;
- La bibliothèque municipale est abonnée à la revue La Sourdine et possède une collection de livres sonores et de livres à gros caractères.

Mesures priorisées pour 2006

- *Augmenter le budget d'accompagnement afin de maintenir la qualité du service offert;*
 - **En 2006, la Ville a augmenté de 5 000 \$ son budget d'exploitation pour permettre un meilleur développement de ce programme, ce budget est rétroactif depuis.**
- *Faire l'inventaire des parcs qui ne sont pas encore accessibles et prévoir l'échéancier de réalisation;*
 - **En 2007, l'inventaire a été terminé. Tous les parcs de la Ville sont accessibles.**

- *Identifier sur les cartes de la municipalité les endroits accessibles aux personnes en fauteuil roulant;*
 - **Ayant trop de lieux à identifier et peu de place pour en mettre les logos sur la carte, cette mesure n'est pas réalisable. Toutefois, nous souhaitons pour 2009, avec notre logiciel de géomatique, ajouter cette portion via le Web disponible au citoyen.**
- *Publiciser auprès de notre clientèle le programme de vignette pour la gratuité à l'accompagnateur d'une personne handicapée;*
 - **Cette mesure est réalisée dans une optique de continuité, chaque année la publicité est envoyée aux participants des camps de jour enfants et adolescents. De plus, des signets publicitaires sont disponibles à la Maison du citoyen. La ville adhère aussi au programme en offrant elle-même le Service de vignette pour la participation à ses sites touristiques et sa programmation.**
- *Maintenir des liens avec la Société d'autisme des Laurentides en vue de la formation des accompagnateurs aux camps de jour;*
 - **Le Service de l'animation communautaire inscrit en moyenne 5 à 10 intervenants par été pour être formés à la fois par la Société d'autisme des Laurentides et par l'Association régionale de loisirs pour personne handicapée des Laurentides. Il est à noter toutefois qu'en 2008, le programme de formation de la Société d'autisme a été annulé.**
- *Identifier et baliser des espaces réservés aux fauteuils roulants à l'aréna municipal;*
 - **Le stationnement a pu être régularisé avec le nouveau stationnement dédié à la fois à l'aréna, au bâtiment institutionnel et au Complexe aquatique.**
- *Enrichir la collection de volumes spécialisés à la bibliothèque municipale et mise à jour de la collection.*
 - **Annuellement, une somme d'argent est dédiée à l'achat de volumes spécialisés.**

Mesures prioritaires pour 2007

- *Maintien de l'intégration des enfants handicapés aux camps de jour malgré la précarité du financement;*
 - **Le programme d'accompagnement a atteint un nombre record de 29 participants en 2007, en 2004 seulement 14 jeunes profitaient de ce service. La qualité du Service offerte a, malgré la précarité du financement, été augmentée et les parents ont tous reçu le service demandé initialement.**

- *Offrir de nouveaux programmes pour démarrer des activités de sport et de plein air auprès de la clientèle handicapée*
 - **Cette mesure est réalisée dans une optique de continuité, nous avons mis à la disponibilité des citoyens un formulaire afin de connaître leur attente et besoin. Le formulaire a été publicisé via Internet et le Courrier des hirondelles.**

- *Participer au comité consultatif de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides*
 - **En 2007, ARLPHL a mis sur pied en partenariat avec l'Association de loisirs municipal Laval-Laurentides un comité afin de permettre le développement de loisir pour les personnes ayant un handicap sur notre territoire. Nous avons participé au comité et y figurons toujours en 2009. Le but est de trouver des solutions et des projets permettant une meilleure accessibilité au loisir.**

Mesures priorisées pour 2008

- *Offrir de nouveaux programmes pour démarrer des activités de sport et de plein air auprès de la clientèle handicapée.*
 - **Soutien à l'organisme Performance Synchro de Saint-Eustache qui veut mettre sur pied un projet de nage synchronisée pour personnes vivant avec un handicap**

7. LE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET AUX FAMILLES

- Soutien professionnel et technique au R.U.T.A.D.P.(Regroupement des usagers du transport adapté des Patriotes), au MPDA (Mouvement personne d'abord), à l'APHRC (Association des personnes handicapées de la Rivière du Chêne), à l'AEH (Aide aux enfants handicapés de Blainville Deux-Montagnes), à La Chacunière, au 5^e élément paysagement Etc., à La libellule, La Maison des parents d'enfants handicapées, ainsi qu'à plusieurs organismes régionaux, selon leur statut, par le biais de prêt de locaux, d'équipement, photocopies, subvention;
- Membre du conseil d'administration de l'AEH, du 5^e élément paysagement Etc. et de l'ARLPHL (Association régionale de loisir pour personne handicapée des Laurentides);
- Consultation des associations de personnes handicapées dans le cadre de la politique familiale;
- Participation à un bottin de ressources du milieu.

Mesures priorisées pour 2006

- *Concertation du comité intersectoriel qui verrait à émettre des recommandations au comité de suivi du plan d'action municipal et qui sera le lien avec la communauté pour exprimer.*
 - **Le comité a été réuni deux fois en 2006 pour faire une évaluation des besoins et des premières recommandations. Malheureusement le comité ne s'est jamais réuni par la suite. Il faudra pour les prochains plans d'action relancer le comité.**

Mesures priorisées pour 2007

- *Relocaliser Le Mouvement Personne d'Abord et le Café l'Escale du Florès dans un bâtiment municipal.*
 - **En 2007, la Ville a relocalisé le Mouvement Personne d'Abord et le Café l'Escale à la Maison Chénier-Sauvé. Le bâtiment a été mis aux normes afin de permettre leurs activités et est désormais un lieu privilégié pour la clientèle.**

Mesures priorisées pour 2008

- *Soutien matériel et technique aux événements organisés par les organismes partenaires qui représentent les personnes handicapées. (Mouvement Personne d'Abord de Saint-Eustache, Acco-Loisir, Association des personnes handicapées de la Rivière du chêne)*
 - **En 2008, la Ville a reconnu quatre nouveaux regroupements (Centre d'aide personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques Laurentides, La Chacunière, La Maison des parents d'enfants handicapés Laurentides/Lanaudière, La Libellule) en plus de soutenir les groupes déjà existants.**

8. LES COMMUNICATIONS

- Inscriptions téléphoniques et via Internet aux différentes activités et cours offerts par les services du module communautaire;
- Comptoir multiservices (guichet unique pour tous les Services de la Ville).

Mesures priorisées pour 2006

- *Dans le cadre de l'implantation d'un comptoir multiservices à la mairie, prévoir différents services d'accueil pour les personnes handicapées (téléphone accessible, portes automatiques, etc.)*
 - **En 2008 le Saint-Eustache Multiservices a vu le jour. Il est accessible pour les fauteuils roulants et le personnel en place est sensibilisé à la clientèle handicapée. Notre Guide du citoyen ayant un handicap est disponible sur place. Tous les citoyens peuvent dorénavant téléphoner au 450 974-5000 ou se présenter à la Mairie pour recevoir une information et ce, peu importe le Service municipal touché.**

9. L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

- Organisation d'activités dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées et/ou de la Journée internationale des personnes handicapées et/ou de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle.
- Membre de la Table de concertation en déficience intellectuelle de la MRC Deux-Montagnes et sud de Mirabel;
- La salle du conseil municipal est accessible aux personnes en fauteuil roulant.

Mesures priorisées pour 2006

- *Un comité de suivi du plan d'action sera mis sur pied avec des représentants de divers services municipaux ainsi que d'un élu qui sera responsable du dossier;*
 - **Le comité a été réuni à quelques reprises incluant Mme Sylvie Cloutier, conseillère municipale responsable des dossiers communautaires afin de faire le suivi des plans d'action (pas de s). Il sera important de maintenir ce comité dans le futur.**

Mesures priorisées pour 2007

- *Maintien de la participation du Service de l'animation communautaire à l'organisation d'activités dans le cadre de la Semaine Québécoise des personnes handicapées ou de la Journée Internationale des personnes handicapées et à titre de membre de la Table de concertation en déficience intellectuelle de la MRC Deux-Montagnes et sud de Mirabel.*
 - **Cette mesure est réalisée dans une optique de continuité. En 2007, le Service s'est impliqué à nouveau dans l'organisation de la Semaine québécoise en déficience intellectuelle via la Table de concertation. De plus, le Service a souligné la Journée internationale des personnes handicapées en réalisant une soirée d'activités intergénérationnelle touchant autant les personnes ayant ou non un handicap. Il est à noter que plusieurs organismes, tels que Le mouvement Scout de Saint-Eustache, Le Club des Cœurs joyeux, Le Mouvement Personne d'Abord, le Florès, etc. ont pris part à cette soirée.**

Mesures priorisées pour 2008

- *Souligne à nouveau la Journée internationale des personnes handicapées par le biais d'une soirée d'activités dans un but de sensibilisation à la différence et intergénérationnel. Groupes d'adolescents, d'adultes et d'aînés avec et sans handicap.*

- **Pour une deuxième année consécutive une soirée d'activités a été réalisée avec divers groupes partenaires. Plus de 60 personnes ont participé à cette activité.**
- *Participer à l'organisation de la Marche de l'eSPoir organisée par la Société canadienne de la Sclérose en plaques section Thérèse de Blainville – Basses-Laurentides dont la ville de Saint-Eustache était la ville hôte.*
- **Quatre employés de divers Services municipaux et une élue ont été dégagés afin de faire partie du Comité organisateur de la Marche de l'eSPoir en 2008 qui avait lieu dans notre Ville. De plus, la journée même plusieurs Services ont été mis a contribution pour la réalisation de l'activité.**

COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR 2006-2008 :

Sylvie Cloutier, conseillère municipale, quartier Des Jardins et responsable du dossier communautaire

Ginette Roy, coordonnatrice
du Service de l'animation communautaire

Bastien Morin, directeur
du Module administratif et communautaire

Stéphanie Bouchard, directrice
du Service des communications

Karine Bourbonnais, chef agent de développement / coordonnatrice
du Service de l'animation communautaire